



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-  
tion générale ; bureau droits individuels.*

**CIRCULAIRE N° 1378/DEF/DCCAT/AG/DI/  
CRDT modifiant la circulaire n° 31518/DEF/C/30  
du 10 octobre 1989 (BOC, p. 4466 ; BOEM 305\*)  
relative au remboursement des frais funéraires  
des militaires à solde spéciale décédés en service.**

*Du 04 juillet 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 1 4 0 1 C

*Précédent modificatif :*

Circulaire du 4 octobre 2005 (BOC, 2006, p. 23).

*Mot(s) clef(s) :* DECES - FRAIS FUNERAIRES.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM n° 305

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP 25,  
2006, texte 3.

La circulaire 31518/DEF/C/30 du 10 octobre 1989  
est modifiée comme suit :

**Point 2.**

Remplacer le deuxième alinéa par l'alinéa suivant :

« Pour les décès survenus à compter du 1er août  
2006, le montant du plafond est fixé à deux mille trois  
cent quatre euros (2 304 euros). »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de brigade, directeur adjoint,*

Jean-Pierre DUPUY.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction logistique ;  
bureau réglementation.*

**TABLEAU N° 20044/DEF/DCCAT/LOG/REG  
modifiant le tableau n° 20001/DEF/DCCAT/  
LOG/REG du 10 janvier 2006 (BOC, 2006,  
p. 649 ; BOEM 550) relatif aux prix des travaux  
exécutés par les maîtres ouvriers de l'armée de  
terre en 2006.**

*Du 05 juillet 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 1 5 1 5 B

*Mot(s) clef(s) :* MAITRE OUVRIER - TARIF.

*Classement dans l'édition méthodique :* n.i.BOEM

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP 25,  
2006, texte 4.

Le tableau 20001/DEF/DCCAT/LOG/REG du 10  
janvier 2006 est modifié comme suit :

**1. PRIX DES CONFECTIONS SUR MESURE DES  
PRINCIPALES TENUES.**

Au lieu de :